Pour les juges du tribunal administratif, Macron aurait le droit de créer des marques tout en anglais !

écrit par Christine Tasin | 26 novembre 2022

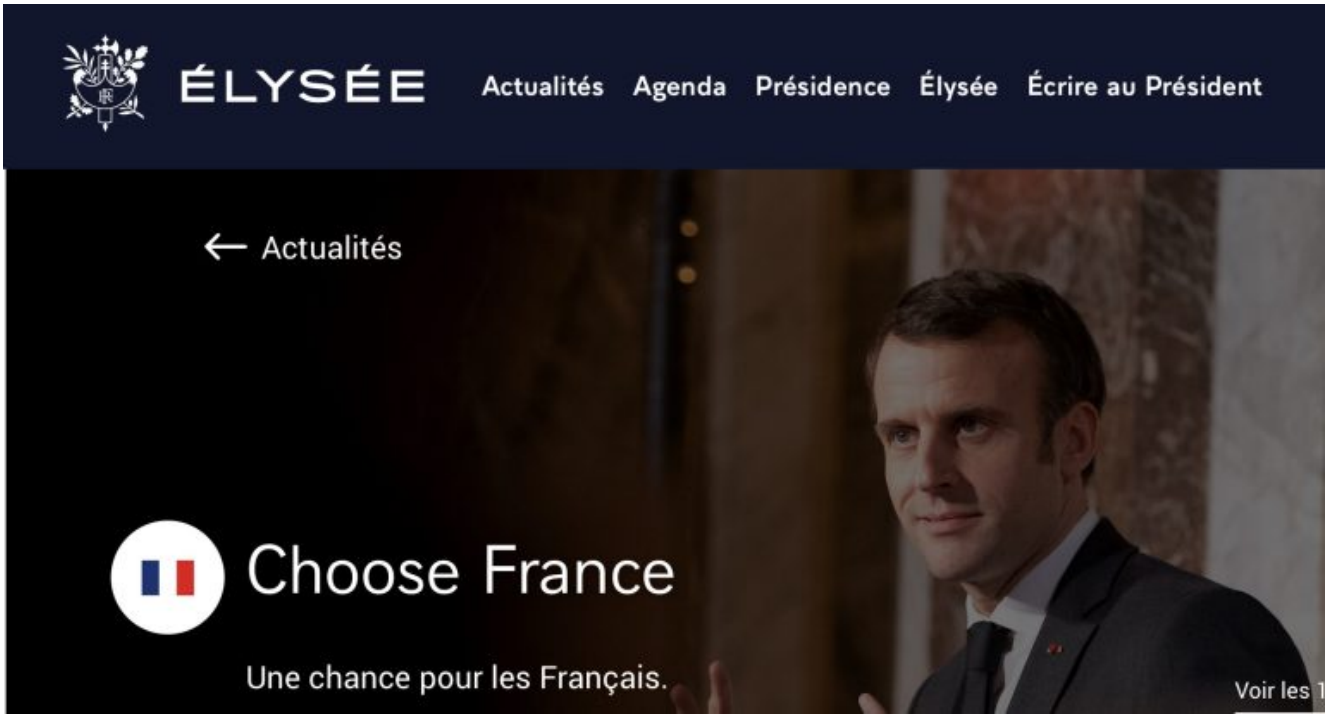

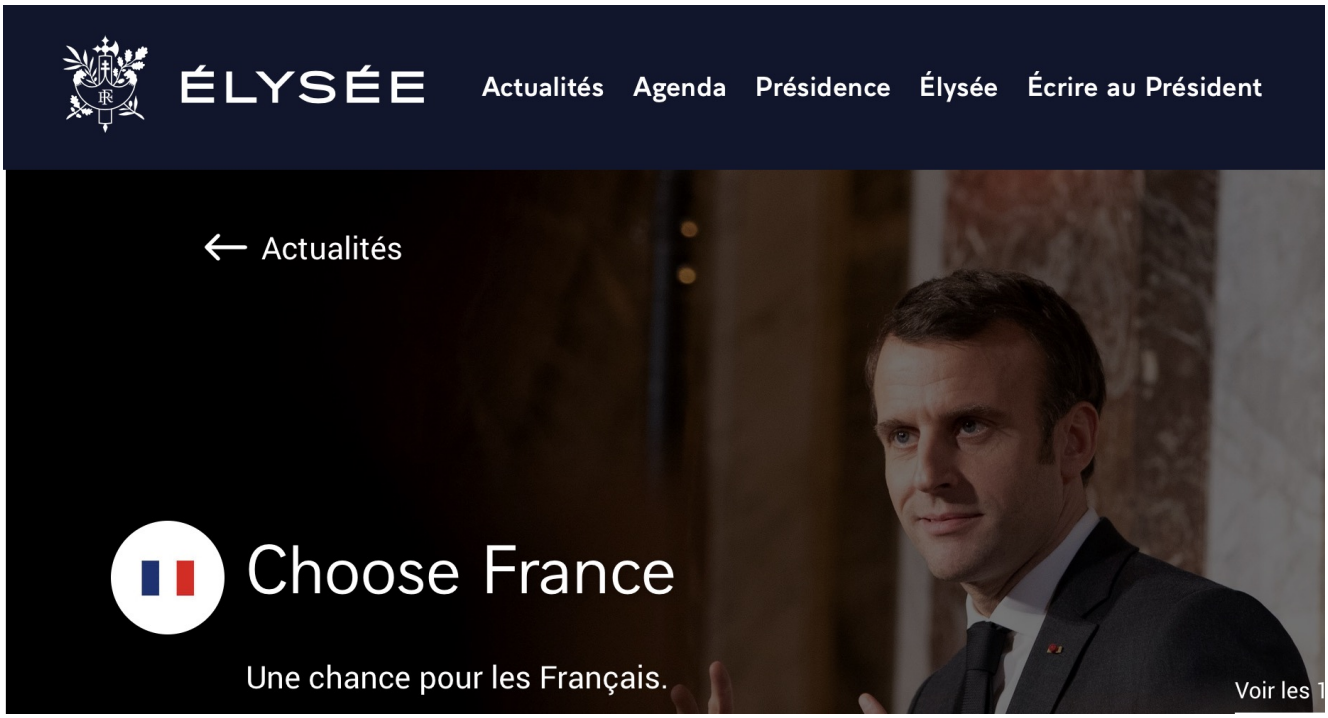

Quand les juges de la Macronie piétinent autant que leur maître la loi Toubon… des juges du tribunal administratif lui donnent l'absolution.

L'Etat, sous l'impulsion de l'anglophile francophobe Macron a lancé -et utilise donc- des marques à connotation anglaise, "Choose France", "French Impact" , "La French Tech", "Next 40", "Health Data Hub"…

Une association de défense de la francophonie a déposé plainte au nom de la loi Toubon qui interdit aux personnes morales de droit public d'utiliser un terme ou une expression étrangers dans une marque ou une appellation qu'elles créent dès lors qu'un mot équivalent existe en français.

Cette association, l'**Association Francophonie-Avenir (A.FR.AV)** vient d'être déboutée pour 4 des expressions qu'elle contestait, sous prétexte que Choose, French, et Next, pourtant lumineux pour un débutant en apprentissage de l'anglais, n'auraient pas d'équivalent dans le « registre terminologique de la Commission d'enrichissement de la langue française » !

Bref, si on suit cette décision, cela signifie qu'il

suffirait que des millions, des dizaines de millions de mots anglais ne soient pas répertoriés dans le « registre terminologique de la Commission d'enrichissement de la langue française pour qu'ils puissent être utilisés dans une marque créée par une autorité publique

L'association va donc faire appel de ces jugements, on croise les doigts pour qu'elle gagne !

Par contre, le Tribunal administratif de Paris, a quand même condamné l'Etat à retirer de l'espace public l'expression "Health data hub", ainsi que son sigle "HDH".

Par contre, le 20 octobre 2022, le Tribunal administratif de Paris, au motif que les mots anglais "health", "data" et "hub" ont un équivalent français dans le registre terminologique de la Commission d'enrichissement de la langue française, a condamné l'État à retirer de l'espace public l'expression "Health data hub", ainsi que son sigle "HDH".

On peut voir dans la capture d'écran ci-dessous, faite le 25 novembre 2022 avec quelle efficacité la décision du Tribunal administratif du 20 octobre dernier a été appliquée… Faut-il en déduire que Macron a fait appel de la décision le condamnant ?

https://www.health-data-hub.fr/

Tout cela est très normal, n'est-ce pas ? Il faut que la France disparaisse et la langue de Molière avec.

Pour cela, l'Etat donne l'exemple.